

**Postulat Carole Dubois et consorts – Etude sur les raisons des réadmissions hospitalières potentiellement évitables : mieux vaut prévenir que guérir**

*Texte déposé*

Une récente étude de l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) datée de septembre 2018, basée sur les données de l'Office fédéral de la santé (MedStat 2016) et réalisée à l'aide de l'indicateur SQLape, fait apparaître dans 47 hôpitaux et sites hospitaliers du pays des taux de ré-hospitalisations hors normes. Ce qui interroge, c'est le phénomène de leur augmentation et celui de leur ratio des taux qui passe de 0,95 en 2015 à 1,05 en 2016.

Dans le canton de Vaud, le CHUV et d'autres hôpitaux et cliniques sont concernés.

Ces questions sont directement liées à la mesure des indicateurs de qualité.

Certes, l'indication de la hausse sur une année n'est peut-être pas signe qu'elle va suivre cette tendance, mais elle est suffisamment significative pour être considérée comme une alerte. Elle constitue donc une raison de mener rapidement une étude sur ce qui se passe dans les hôpitaux du canton pour établir ensuite des correctifs avant qu'il ne soit trop tard et que la courbe ascendante des ré-hospitalisations ne devienne pérenne.

Cette étude devrait porter notamment sur les éléments suivants :

- Analyse du contexte général des ré-hospitalisations dans le canton dans les hôpitaux publics, privés d'intérêt public et cliniques avec lits listés LAMal.
- Gestion et qualité des interfaces entre l'hôpital et les instances qui prennent en charge le patient à sa sortie (communication, information, suivi, délai de transmission).
- Pourcentage de médecins généralistes/médecins de famille habilités à répondre à la demande.
- Analyse de la corrélation ou non entre les taux de réadmission et de ré-opérations.
- Domaines et unités où les taux de ré-hospitalisation sont potentiellement évitables en fonction des groupes de diagnostics.
- Prévention des mauvaises interactions médicamenteuses.
- Coordination entre les hôpitaux, médecins, pharmaciens, soins à domicile et soignants de pratique avancée.

Je remercie d'avance le Conseil d'État pour ses réponses.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Carole Dubois  
et 40 cosignataires*

*Développement*

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — Une étude de l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et cliniques (ANQ), datée de septembre 2018, basée sur les données de l'Office fédéral de la santé *MedStat 2016* et réalisée à l'aide de l'indicateur SQLape, fait apparaître des taux hors normes de réhospitalisations dans 47 hôpitaux et sites hospitaliers du pays. En comparaison des mêmes statistiques pour l'année 2015, l'augmentation est forte. Dans le canton de Vaud, le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) ainsi que d'autres hôpitaux et cliniques sont concernés. Une augmentation sur une année n'est certes pas le signe que la tendance va perdurer, mais elle est suffisamment inquiétante pour que nous nous en préoccupions afin de pouvoir rapidement établir des correctifs, particulièrement sur les éléments énumérés dans le texte déposé.

La conclusion de l'étude propose deux axes d'améliorations :

1. L'amélioration de la sortie. La durée moyenne d'un séjour à l'hôpital a diminué de 6,03 jours à 5,12 jours entre 2010 et 2016. Une sortie précoce présente des avantages avérés, mais sa gestion doit encore être améliorée, par un meilleur diagnostic et par une analyse plus approfondie du traitement pour éviter les interactions médicamenteuses.
2. L'amélioration de la prise en charge ambulatoire, souvent insuffisante et trop tardive, pour cause d'informations incomplètes lors de la sortie. Les pistes à explorer sont essentiellement une bonne préparation des sorties, une meilleure interface entre les prestataires de soins hospitaliers, les médecins traitants et les soins à domicile, ainsi qu'une meilleure information au patient ou à sa famille, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes âgées et vulnérables.

A la lumière de ces constatations, il me semble important que le sujet soit débattu au sein de la Commission thématique de santé publique.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**